



Compte-rendu de l'audience par le Ministère de l'intérieur du 20 février 2020 à 15h00

Étaient présents :

Pour l'administration :

Laurent NUNEZ, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Intérieur

Frédéric VEAUX, Directeur General de la Police Nationale

Simon BABRE, Directeur des Ressources et des Compétences de la Police Nationale

Jean-Philippe LEGEULT, Adjoint à la Direction des Ressources Humaines du SG

Cyril COURTIAT, Chef du Bureau des Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques

Et leurs conseillers, chargés de mission et chefs de cabinets pour une délégation totale de 12.

Pour le SNPPS :

Benjamin GAYRARD, Secrétaire Général

Michel BRUNET, Secrétaire Général Adjoint

Nathalie VEREQUE, Secrétaire National

Mickael VINARD, Secrétaire National

Déroulement des échanges :

La réunion est ouverte à 15h00 par Laurent NUNEZ par un point sur les revendications émises le 8 janvier sur la reconnaissance de la pénibilité et de la dangerosité des métiers de PTS.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre le MI et Matignon et cette réunion doit permettre de voir où en sont les réflexions sur les différentes hypothèses de travail. (Adaptation du régime de retraite, bascule dans l'actif, etc)

L'hypothèse de l'extension du dispositif de l'article 36 de la loi pour un régime universel de retraite a été portée devant le Premier Ministre. Ce dernier s'est dit défavorable à son extension à

des métiers qui n'en bénéficiaient pas initialement. La prise en compte de la dangerosité des missions de PTS devra s'appuyer sur un autre mécanisme que cette règle spécifique.

De plus le Secrétaire d'État insiste sur le fait qu'il ne veut pas faire de la réforme des retraites une « fenêtre de tir » pour réformer le statut des scientifiques, il veut séparer les deux sujets et se détache des propos qui ont pu être tenus il y a deux ans par ses prédécesseurs et qui n'engageaient qu'eux.

La compensation de la pénibilité, quant à elle, s'appuie entièrement sur le dispositif du C2P. Ce dernier n'étant pas destiné à évoluer, il ne permet pas d'avancée notable en l'état. Le Secrétaire d'État mentionne que seulement une dizaine d'agent qui pourraient en bénéficier...

Le Secrétaire d'État affirme ensuite qu'il y a chez le Premier Ministre, le Ministre de l'Intérieur et lui-même, une perception du fait qu'il y a une particularité de la PTS qu'il faut prendre en compte. Il présente alors plusieurs pistes de prise en compte de cette spécificité et propose de les examiner dans un groupe de travail qui devra rendre ses conclusions à brève échéance. Dans tous les cas, les conclusions devront être prêtes pour la prochaine loi de finance et donc en juin.

Option 1 :

La bascule de C en B au sein des PTS serait accélérée voir se ferait en un an (sous réserve d'arbitrage favorable).

Option 2 :

Il s'agit de l'option d'un détachement de certains fonctionnaires de PTS dans les corps actifs de la Police Nationale.

Elle est déjà étudiée mais reste à expertiser plus avant. Les détachements dans les corps actifs étant soumis à des règles assez strictes notamment en termes de formation et d'équivalence de catégorie. Cette option ne concernerait pas tous les fonctionnaires mais ceux dont les missions se rapprochent de celle des fonctionnaires actifs.

Option 3 :

Réfléchir à ce que pourrait être un corps d'active spécifique à la PTS. Le Secrétaire d'État confirme qu'il a mandat de Matignon pour travailler sur cette option.

Ces trois options ne sont pas exclusives les unes des autres et devront être discutée dans le groupe de travail avec une échéance avant l'été afin de pouvoir les traduire dans la prochaine Loi de Finance.

Le Secrétaire d'État rappelle à nouveau que la piste de l'approche missionnelle pour faire évoluer le régime de retraite est repoussée pour se pencher sur ces trois options dans le cadre du groupe de travail.

Une question est posée sur les perspectives de rapprochement PN/GN. Il est confirmé que les conclusions de l'IGA ouvrent une perspective, à terme, d'unification de la filière. La première étape de ce mouvement est l'incorporation de l'Établissement Public INPS au sein du SCN.

Une suspension de séance est alors demandée pour permettre aux OS de se concerter sur les propositions qui ont été faites avant de prendre une position officielle.

Au cours de cette suspension, les différentes options sont débattues et la position à prendre face à la situation est décidée par l'ensemble des Organisations Syndicales présentes.

De retour en séance, nous avons fait part au Ministère de nos difficultés à analyser le projet tel qui a été présenté. Il est souligné que l'approche missionnelle a été repoussée par Matignon dans le cadre de la réforme des retraites alors même que certaines des trois options proposées ne concerneront pas toute la filière. Si la filière peut être répartie dans des dispositifs différents sur la base de leur activité, il s'agit bien d'une approche missionnelle.

De plus la présentation des différentes options a été extrêmement concise et n'est pas suffisamment détaillée pour permettre une réflexion satisfaisante.

Les OS font part de leur incapacité en l'état des propositions à se prononcer sur les différentes options et également à communiquer sur le projet aux personnels qu'ils représentent.

Nous demandons la rédaction d'un courrier officiel reprenant les différentes pistes avec plus de détails pour permettre des arbitrages plus poussés sur les différentes propositions et pour pouvoir informer plus précisément nos mandants.

Ce courrier devra également être communiqué aux partenaires de nos fédérations respectives qui ont soutenu nos revendications dans le cadre de la réforme des retraites (Alliance-police et Unsa-Police).

L'engagement de rédaction du courrier et de délai étant prise par le Secrétaire d'État, la séance est clôturée.